
COMMUNE DE BOURNEZEAU : Le mot des élus actualisé au 19 juin 2026

À partir de Réseau des Communes <no-reply@newsletter.neopse.com>

Date Ven 19/06/2026 14:24

À Sophie LERSTEAU <sophie.lersteau@bournezeau.fr>

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 9 juin 2026

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril dernier a été adopté lors de la séance du 9 juin. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 9 juin est également consultable sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Ce qu'il faut retenir parmi les nombreuses délibérations :

- ◆ Ouverture du camping des Humeaux, du 26 juin au 31 août. Recrutement effectif de 2 agents saisonniers.
- ◆ Restauration scolaire : Il a été décidé d'augmenter de 1% les tarifs applicables au 1er septembre.
- ◆ Déclassement et aliénation de délaissés communaux : Il est décidé de donner un accord préalable aux demandes d'acquisitions et d'organiser une enquête publique.
- ◆ Correspondant CORDEF (Correspondant Défense : Anne-Marie Davieau).
- ◆ Correspondant incendie et secours : David Lorieu.
- ◆ Changement provisoire du lieu de réunion du prochain conseil municipal : le 7 juillet, 19h30, mairie annexe de St Vincent Puymaufrais.

Soyez toutes et tous les bienvenu·e·s

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur le site de la Commune.

Remise des diplômes aux Ambassadeurs Citoyens

La remise des diplômes aux Ambassadeurs Citoyens **se déroulera ce samedi 20 juin**, à 11h, au Vieux Château.

Pour rappel, vous pouvez découvrir les différentes actions sur le site de la Commune via [ce lien](#).

Démontage de grue – perturbations à prévoir

Dans le cadre du chantier de la Maison Meunier, **le démontage de la grue aura lieu le lundi 29 juin 2026**.

Cette intervention exceptionnelle entraînera des modifications temporaires de circulation

et de stationnement dans le secteur.

Impacts à prévoir :

👉 Rue du Lavoir :

. Stationnement interdit

. Accès fermé aux piétons (sauf pour les riverains)

👉 Rue des Merisiers :

. Circulation perturbée

⚠️ Pour votre sécurité et le bon déroulement des opérations, **merci de respecter la signalisation en place**, d'adapter vos déplacements et de redoubler de vigilance à proximité du chantier.

Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie : 02 51 40 71 29

⚠️ Information aux habitants – Restrictions de circulation et de stationnement

Dans le cadre de travaux d'entretien du clocher de l'église, des mesures exceptionnelles seront mises en place à Bournezeau.

Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2026 :

🚫 Stationnement et accès interdits à tous les véhicules sur le parvis de l'église

🚫 Accès interdit au parc du Château

Ces restrictions sont nécessaires pour permettre l'installation et l'utilisation d'une nacelle en toute sécurité.

La signalisation temporaire sera mise en place pour informer les usagers. Toute infraction pourra être sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance durant cette période de travaux.

! Mesures temporaires de prévention des incendies et protection des forêts contre les incendies !

Par arrêté n°26/CAB-SIDPC/610 portant des mesures temporaires de prévention des incendies et protection des forêts contre les incendies, **le Préfet de Vendée a décidé de restreindre l'accès aux espaces boisés et aux forêts départementales, en raison du risque incendie particulièrement élevé en ces périodes caniculaires.**

Parmi les dispositions les plus restrictives, l'accès aux promeneurs dans les forêts et massifs boisés du Département, sera interdit à partir de 12h00 et jusqu'à minuit et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, il est rappelé que de façon permanente entre le 1er mars et le 30 septembre, il est interdit, à toute personne sans distinction, d'allumer ou d'utiliser du feu dans les bois et forêts du département et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces derniers. Cette interdiction s'applique notamment :

. au fait de fumer, y compris sur les voies longeant ou traversant les bois et forêts ;

. aux barbecues, méchouis, braseros, feux de camp et à toute autre forme de feux ;

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site de la Préfecture de la Vendée [en cliquant ici](#).

Déchèterie de Chantonay

Afin de mieux accueillir les usagers et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents, [Sycléa](#) fait évoluer les horaires d'ouverture de la déchèterie de Chantonay.

Du 15 juin au 15 septembre, la déchèterie de Chantonay passe en horaires d'été :

👉 Du lundi au samedi inclus : ouverture du 7h30 à 12h30 uniquement, fermeture les après-midi.

Inscription à la restauration scolaire 🍴

Bientôt les vacances, mais avant...

⚠️ N'oubliez pas de valider l'inscription à la restauration scolaire pour votre/vos enfants, **avant le dimanche 28 juin 2026** !

Informations complémentaires sur le site de la commune : <https://bournezeau.fr/fr/rb/657477/restauration-scolaire-25>

Les balades estivales sont de retour !

Envie de prendre l'air ? L'Office de tourisme du Pays de Chantonnay et les différentes communes du canton vous donnent rendez-vous tous les mardis, jusqu'au 11 août, pour une **balade conviviale d'environ 7 km, à la découverte des richesses de notre territoire.**

Gratuit, sans réservation. Pensez à prévoir de bonnes chaussures et un gobelet.

👉 Informations complémentaires et calendrier des randonnées : <https://www.paysdechantonnay.fr/actualites/balades-estivales/>

📍 **À Bournezeau : la balade semi-nocturne aura lieu le 30 juin. Départ à 20 h du camping des Humeaux.**

Pays de Chantonnay : Eveil artistique et culturel

Offrir aux plus jeunes leurs premières émotions artistiques : c'est tout l'objectif du programme culturel mené en Pays de Chantonnay dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique).

Des spectacles et des ateliers de découverte artistique sont régulièrement organisés en Pays de Chantonnay et sont l'occasion pour les plus jeunes de partager une expérience artistique avec leurs parents ou leurs assistantes maternelles.

📅 **Prochain rendez-vous le mercredi 24 juin, à 10h30** 📍 Salle Les Noyers à Saint-Martin-des-Noyers

"Volatile Ombré" – Cie La Rotule

Un spectacle poétique de théâtre d'ombres, musique et chant autour de l'univers des oiseaux, accessible dès 3 mois.

Un accueil convivial est proposé dès 10h avec un espace d'exploration pour les enfants.

📄 Gratuit sur réservation (places limitées) sur le site de la [Communauté de Communes du Pays de Chantonnay](#).

Un moment artistique à partager en famille ou avec les tout-petits !

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

🌻 OGEC – Kermesse de l'école privée Saint André

En raison des conditions climatiques caniculaires actuelles, une **nouvelle organisation de la journée de kermesse** a été mise en place.

Voici le déroulé de la journée de ce **dimanche 21 juin** :

- Défilé de chars à 9h00, de l'EHPAD vers le parc du Château
- Danses des enfants à 10h00
- Messe dans l'église
- Stands de jeux et bar ouverts de 11h00 à 13h00
- Réouverture des stands à 17h30
- Début du repas à 19h00, sur place ou à emporter

Afin de se conformer à l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des risques d'incendie, la préparation des repas se fera dans la salle des Halles, avec possibilité de les consommer dans le parc ou de les emporter. Un arrêté de circulation a été pris afin de sécuriser les déplacements du public entre la salle des Halles et le parc, de 18h à 23h.

Nous vous rappelons également qu'il est strictement **interdit de fumer** 🚫 **dans les parcs publics**, sous peine d'une amende de 135 €.

Cette organisation reste sous réserve d'un éventuel renforcement des mesures préfectorales en la matière.

Amicale Laïque : fête de fin d'année

L'association de l'Amicale Laïque vous informe que la fête de fin d'année de l'école publique "La Courte Echelle" aura lieu le **samedi 27 juin**, à partir de 14h30.

Les enfants présenteront des danses apprises en classe, et de nombreux stands de jeux

seront ouverts jusqu'à 19h. Un repas champêtre aura lieu à partir de 19h30.

Menu adulte à 14 € : melon, rougail saucisse, fromage et crumble pomme. / Menu enfant à 6 € : sandwich-chips, compote, jus de fruit et une surprise.

Réservations des repas jusqu'au 12 juin par téléphone au 06.76.17.71.93. ou via le lien HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-bournezeau/evenements/repas-de-la-fete-de-l-ecole-du-27-juin-2026>

Les Amis de la bibliothèque : partir en livre

L'association des Amis de la Bibliothèque vous proposent de « partir en livre » le **samedi 4 juillet** sur le site du vieux château, sur le thème « nos petits et grands héros».

- à 16h les enfants partiront « sur la piste d'un héros » où un jeu de piste dans le parc leur permettra de découvrir ce héros si attachant qui fête cette année ses 80 ans. Un temps de lecture suivra.

- à 18h des lectures pour les adultes « Héros ? Vous avez dit héros ? »

Des livres, des jeux géants, des puzzles, des coloriages, un jeu de l'oie, compléteront l'après-midi, ainsi qu'un goûter.

Venez nombreux ! Et surtout, mettez-vous dans la peau de votre héros ou votre héroïne préféré(e) en venant déguisés pour cet après-midi festif.

Les festivités du Gué de Trizay : visites guidées tout l'été

L'association les festivités du Gué de Trizay propose des visites guidées de l'Abbaye, tout l'été, du **1er juillet au 24 septembre**.

Au programme : découverte du site, visite d'environ 1 heure et possibilité de prolonger l'expérience avec un audioguide.

Tarif : 5 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

👉 Informations complémentaires, calendrier des visites guidées et réservations auprès de l'[Abbaye de Trizay](#) : 06.89.56.55.35 / 06.12.03.64.04, info@abbayedetrizay.com

POUR RAPPEL

⚠ Perturbation de la collecte des textiles

La collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures) effectuée par le RELAIS ATLANTIQUE est **actuellement interrompue sur le territoire**.

Cette situation fait suite aux difficultés rencontrées par les acteurs de la filière textile à l'échelle nationale.

👉 Que faire de vos textiles ?

. Conservez vos vêtements, chaussures et linge de maison chez vous en attendant la reprise du service.

. Ne déposez pas de sacs au pied des bornes, ils ne seront pas collectés.

. Ne jetez pas vos textiles avec les ordures ménagères ni avec les emballages.

🚫 Les dépôts au pied des bornes sont considérés comme des dépôts sauvages et peuvent faire l'objet d'une amende.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Une page d'actualité à ce sujet a été créée sur le site internet de SYCLEA et sera tenue à jour au fur et à mesure de l'évolution de la situation : [Textiles usagés – Interruption de la collecte](#)

Retour sur les portes ouvertes de la restauration scolaire

Le 4 juin, la restauration scolaire de Bournezeau a ouvert ses portes aux familles, venues nombreuses découvrir les coulisses du service. Parents et enfants ont visité les cantines et la cuisine centrale, où les repas sont préparés sur place, suscitant un vif intérêt.

Ce service public commun aux écoles La Courte Échelle et Saint André garantit les mêmes repas et animations à tous les enfants, dans un esprit d'équité. La commune met l'accent sur la qualité, avec des produits frais et locaux issus de partenariats avec des

producteurs du territoire.

Cette soirée conviviale, ponctuée d'un buffet apprécié de tous, a permis aux familles d'échanger avec l'équipe et de mieux comprendre le fonctionnement de la restauration scolaire.

👁️ Retrouvez plus d'informations sur l'évènement sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Enquête statistique INSEE "emploi du temps"

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise actuellement une enquête sur un échantillon de personnes sélectionnées aléatoirement sur notre territoire.

Cette enquête qui s'inscrit dans un cadre européen, porte sur les thématiques "l'emploi du temps".

Les personnes sélectionnées seront interrogées par un(e) enquêteur(trice) de l'INSEE, qui se rendra au domicile des personnes sélectionnées, munie d'une carte officielle. Les personnes seront prévenues individuellement par lettre. **La participation aux enquêtes effectuées par l'INSEE est obligatoire.**

Nous vous remercions du bon accueil que vous lui réserverez.

Retrouvez des informations relatives à cette enquête sur le site de l'INSEE :

. enquête "emploi, chômage et inactivité" : <https://www.insee.fr/fr/information/6659349>

Agenda



21/06/2026

Kermesse de l'école privée

organisée par l'école Saint André



26/06/2026

Spectacle des élèves de l'école de musique

organisé par l'école de musique



27/06/2026

Fête de l'école

organisée par l'Amicale Laïque



30/06/2026

Balade estivale

organisée par l'office de tourisme du Pays de Chantonnay et la commune



01/07/2026

Visites guidées de l'Abbaye de Trizay

organisées par l'association des festivités du Gué de Trizay



04/07/2026

Partir en livre "sur la piste d'un héros"

organisé par la bibliothèque

Rendez-vous avec Monsieur le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Le Maire, nous vous invitons à **contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous**. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

🌐 Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.

!! Attention - Cet email étant transmis en tant que test, les fonctionnalités de suivi de la campagne newsletter ("UTM") et de désinscription sont désactivées.